Une information détaillée de la réglementation sur l'emploi du feu dans le département de l'Ardèche est disponible sur le site Internet des services de l'État : http://www.ardeche.gouv.fr/les-arretes-prefectoraux-reglementant-l-usage-du-a1841.html ou :

- à la direction départementale des territoires 04 75 66 70 91 ou 06 78 39 10 67 ;
- à l'agence régionale de santé 04 72 34 74 00 ;
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 04 75 65 51 53.

Propose SOULIMAN